

À Avranches, le 19.01.2018

Objet : Modification de la collecte des déchets ménagers et assimilés au 5 mars 2018.

Madame, Monsieur, cher(e) concitoyen(ne),

Votre communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie organise la collecte et la gestion des déchets générés par ses habitants et ses activités économiques. Afin d'optimiser la collecte sur l'ensemble du territoire communautaire, l'organisation de celle-ci sera modifiée, à compter du **5 mars 2018**, sur les communes suivantes :

Saint-Hilaire du Harcouët (Saint-Hilaire du Harcouët, Saint-Martin de Landelles, Virey) – **Grandparigny** (Parigny, Martigny, Chèvreville, Milly) – **Le Mesnillard** – **Lapenty** – **Moulines** – **Saint-Brice de Landelles** – **Les Loges Marchis** – **Savigny le Vieux** – **Buais les Monts** (Buais, Saint-Symphorien des Monts).

À compter de cette date les **ordures ménagères** devront être présentées à la collecte **dans des sacs translucides** fournis par la collectivité. Ils ont pour intérêts de permettre :

- de collecter uniquement les déchets générés par les habitants et les activités de notre territoire,
- d'inciter davantage à la pratique du tri sélectif et ainsi augmenter la part des déchets recyclés et de diminuer la part d'ordures ménagères destinée à l'enfouissement.

Ils seront disponibles en 30 ou 50 litres et délivrés gratuitement. Afin d'éviter tout gaspillage de ces sacs financés au travers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, leur consommation sera suivie. **Ces derniers ne devront être destinés qu'à la collecte des ordures ménagères.**



Afin que l'ensemble des foyers puissent se fournir progressivement en sacs translucides, les **sacs noirs** seront encore **autorisés jusqu'au 31 mai 2018**. **A compter du 1^{er} juin 2018, seuls les sacs translucides de la collectivité seront collectés.**

Autre modification, la **collecte des déchets ne sera plus assurée les jours fériés**. Celle-ci et toutes les collectes suivants ce jour férié seront décalées au lendemain.

En vous remerciant par avance de votre contribution à l'amélioration de la gestion de nos déchets, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) concitoyen(ne) à l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-présidente,
Pôle environnement, déchets et assainissement
Mme Peggy COCHAT